

RECOMMANDATIONS



AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE 2010

- **TELECHARGEMENT** des dossiers sur INTERNET à partir du 27 juillet 2009

www.marseille.fr

OU

- **RETRAIT** des dossiers à partir du 27 juillet 2009 :

Direction Générale des Affaires Culturelles DGAC

38 rue Saint-Ferréol
13001 Marseille

0-0-0-0-0-0-0

DEPOT des dossiers complets au plus tard le 30 septembre 2009

0-0-0-0-0-0-0

DEPOT

- aucun envoi postal
- dossier complet à déposer par une personne habilitée, auprès du Secrétariat du Conseiller du secteur culturel correspondant à la demande de subvention pour une prise de rendez-vous.

COMPOSITION DU DOSSIER

- **DOSSIER téléchargé ou retiré** dûment complété et signé, accompagné des documents listés et de l'attestation jointe, complétée et signée par le Président de l'Association
- **le BUDGET PREVISIONNEL** de l'ensemble des activités de l'Association doit inclure le budget du projet
- si l'Association est employeur, **les DECLARATIONS ANNUELLES** des données sociales 1 et 2 de l'année 2008.
- **le DOSSIER ARTISTIQUE** présentant : le descriptif pour lequel la subvention est demandée – le budget prévisionnel du projet – photos, maquettes, visuels ou autres documents supports...